

# Coups de pousse 2021

## Pierre sèche à destination des agriculteurs

### Plan Pierre sèche

### Reconquête de terrasses en friche

#### **Cahier des charges**

##### Objet

**Ce coup de pousse est destiné à reconquérir des espaces agricoles en terrasses aujourd'hui abandonnées, en friche.**

##### Contexte

Les murets, terrasses en pierre sèche dénommés échamps, faïsses et autres accols selon les secteurs géographiques constituent des éléments patrimoniaux remarquables.

Les terrasses, supports nourriciers, ont été bâties pour retenir la terre et pour maîtriser l'eau issue d'orages cévenols irréguliers. Ces édifices marquent profondément un paysage agraire et rural sur les pentes des Monts d'Ardèche.

Les effets du temps, l'exode rural et son corollaire, la déprise agricole, ont érodé ces patrimoines.

Aujourd'hui, des productions agricoles dynamiques (maraichage dans la vallée de l'Eyrieux et en Cévennes, production viticole de Chatus et olivier sur les piémonts) utilisent toujours les ouvrages en pierre sèche.

La préservation des paysages, la valorisation de ces savoir-faire, le maintien d'une agriculture adaptée constituent un enjeu économique et patrimonial au cœur de la stratégie d'intervention du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

**A destination des agriculteurs, ce coup de pousse répond à différents enjeux sur notre territoire :**

- **la préservation de ce patrimoine vernaculaire**
- **le maintien d'une agriculture en zone de pente**
- **la réouverture du milieu naturel, aujourd'hui embroussaillée**
- **la reconquête de terres agricoles oubliées et où la pression foncière est moindre.**

**Ce coup de pousse est financé par la Région Auvergne Rhône Alpes.**

##### Les bénéficiaires

Les projets devront être portés par des agriculteurs cotisant à la MSA dont l'activité agricole s'inscrit dans une production labellisée (AOP, AB,...) ou valorisée localement (marque Valeur Parc, Goûter l'Ardèche, diffusion en AMAP, magasin de producteurs...).

##### Eligibilité du projet :

- les parcelles concernées devront être situées sur une commune adhérente au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

## **Dépenses éligibles**

Pour la remise en culture de terrasses en friche, quatre types de travaux peuvent être prises en charge par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

1. Le débroussaillage. Selon la configuration du terrain, il sera privilégié l'utilisation d'une débroussailleuse à chenille télécommandée. Cet outil permettant d'ouvrir des espaces étroits, en pentes ; il permet une intervention sans risque.
2. Le dessouchage. De nombreuses terrasses sont aujourd'hui colonisées par des arbres, notamment des résineux, pouvant atteindre une certaine taille. Leur extraction ainsi que leur enlèvement peuvent endommager les constructions en pierre sèche qui soutiennent les faîsses et alourdir considérablement les montants de travaux pour la restauration du bâti. Le système de dessouchage devra donc être adapté à l'essence des arbres, à la typologie du terrain mais aussi au projet agricole à venir. Selon les cultures envisagées, les souches pourront être laissées. Pour les projets où le dessouchage est nécessaire, le système par rognage, de préférence avec un système télécommandé, devra être envisagé prioritairement.
3. L'enlèvement des bois. Si cette étape ne peut pas être réalisée de manière mécanisée, il sera possible de prendre en charge des dépenses liées au débardage animale ou au débardage par câble.
4. Les travaux de restauration de préservation et des murets en pierres sèches. Pour cette dernière étape, selon l'état des terrasses, l'intervention d'un murailleur sera indispensable afin de poser un diagnostic sur la nécessité ou non de réaliser des travaux de restauration des murets. Les terrasses doivent impérativement être remontées en pierre sèche, c'est-à-dire sans liant, répondant aux règles de l'art de ce système constructif.

**Les dépenses devront être soit de la prestation avec facture, soit de la location de matériel permettant la réalisation des travaux présentés ci-contre.**

## **Les dépenses non éligibles**

Seront exclues les dépenses liées :

- au terrassement de type enrochement
- au temps passé de l'agriculteur,
- à l'achat de matériels.

## **Modalité de la subvention :**

- **Taux prévisionnel de 70%.**
- **Subvention plafonnée à 10 000 € TTC par projet.**
- **3 ans pour réaliser les travaux après la réception de l'arrêté attributif**

## **Engagement de l'agriculteur :**

En mobilisant ce coup de pouce auprès du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à la mise en culture dans l'année suivant les travaux,
- à suivre une formation pour la construction et l'entretien des murs en pierre sèche organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ou autre organisme qualifiés, dans les 5 ans après les travaux. Cette mesure permet de s'assurer du bon entretien régulier des murettes par la suite

## Critères de sélection

Les critères de sélection ne sont pas des conditions d'éligibilité. Ils permettent seulement de prioriser les demandes d'aide au regard des capacités financières, dans le cas où les demandes d'aides seraient supérieures à l'enveloppe budgétaire régionale dédiée. Les dossiers de demande d'aides se verront appliquer des notes sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Installation récente (-de 5ans)	100
Signes officiels de qualité des produits	70
Irrigation	70
Accessibilité des parcelles	60
<b>Total maximal</b>	<b>300</b>

# ETAPE 1

## FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

Pour la réalisation d'un projet agricole de reconquête de terrasses en friche

CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE			
N° d'ordre		DATE DE RECEPTION	
Référence et intitulé de l'action			

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du demandeur ou du groupement (type GAEC ou autre) :	
Adresse du siège de l'exploitation	
Date d'installation en tant qu'agriculteur	
Téléphone / fax	
Courriel	
Numéro SIRET (obligatoire)	



<b>Calendrier prévisionnel de réalisation</b>	Début : Fin :
<b>Travaux à prévoir</b>	<input type="checkbox"/> débroussaillage <input type="checkbox"/> dessouchage <input type="checkbox"/> débardage <input type="checkbox"/> restauration en pierre sèche

**Je m'engage à ne pas débuter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord avant la date de réception du dossier complet par le financeur et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.**

Fait à ..... , le .....

Signature du demandeur :

## ETAPE 2 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR  
(sous réserve de la validation de votre dossier par  
le Parc des Monts d'Ardèche)

Courrier de demande de subvention <b>signé</b>	Annexe 1	
Plan de financement <b>signé</b>	Annexe 2	
Calendrier de réalisation		
N°Siret		
Fiche descriptive	Annexe 3	
Attestation de non commencement de travaux <b>signée</b>	Annexe 4	
Attestation de <u>régime TVA de la structure</u> <b>signée</b>	Annexe 5	
Attestation <u>régime TVA de l'action</u> <b>signée</b>	Annexe 6	
Autorisation de l'exploitant agricole pour demander la subvention	Annexe 7	
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement <b>non signé</b>		
RIB : relevé d'identité bancaire		
Fiche SIRET (inscription au répertoire SIREN) comprenant l'ensemble des éléments de l'entreprise et notamment la date de naissance de l'agriculteur		

### Points de vigilance :

Constitution du dossier :

- Tout dossier incomplet ne pourra être instruit par le Parc
- Vérifier la cohérence des pièces : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
  - les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
  - le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.
- **Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région**
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.**
- **Les dossiers complets seront instruits lors de comité de sélection dédié.**

**Pour toute question, contactez :**

Pascaline Roux

Chargée de mission Transition énergétique et matériaux biosourcés.

04 75 36 38 69

06 10 65 32 70

proux@pnrma.fr

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Domaine de Rochemure

50 allée Marie Sauzet

07380 JAUJAC

La Chambre de l'Agriculture de l'Ardèche propose des aides techniques et financières qui pourraient être complémentaires.

Eric BERTONCELLO

Chargé de mission Territoire agricole Pentes - Cévennes - Boutières – Coiron

Chargé de mission Châtaigne - Calamités agricoles - Dégâts de gibier

Animateur du Syndicat National des Producteurs de Châtaignes

04 75 20 28 00 - 06 48 14 42 81

Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction de l'Aménagement du  
Territoire et de la Montagne  
A l'attention de Frédéric GIRARD

1, esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69 269 LYON Cedex

Objet : Coup de pousse « Pierre Sèche »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Pascaline Roux

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « Nom du projet » pour un montant de XXX € HT/TTC dans le cadre du Coup de pousse du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de XXX € HT/TTC.

Vous trouverez le dossier technique joint dans Contranet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom

Fonction

PLAN DE FINANCEMENT  
CALENDRIER ET N°SIRET

Nom de l'action

Plan de financement :

Dépenses d'investissement HT ou TTC (rayer la mention inutile) \*

DEPENSES	MONTANT	%	RECETTES	MONTANT	%
Total		100%	Total		100%

\*les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.

Calendrier :

Date de début de l'action prévue : .....

Date de fin de l'action prévue : .....

Numéro SIRET : .....

Date et signature

Prénom Nom

Fonction



## FICHE DESCRIPTIVE

Objet : Coup de pouce « Pierre Sèche »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Pascaline Roux

## Nom de l'action

<b>CONTEXTE</b>	
<b>Objectifs</b>	
<b>Descriptif</b>	

## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure »  
atteste que l'action « Nom de l'action » n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date

Signature

Fonction,

Nom prénom

## ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

*Cochez la case correspondante*

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu**, **date**

Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**

**ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION**

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse **nom du coup de pousse** répond aux critères suivants :

Cochez la mention correspondante :

**Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA**

- Est assujettie à la TVA                       n'est pas assujettie à la TVA

**Imputation comptable de l'opération**

- Inscrit cette action en section investissement  
 Inscrit cette action en section fonctionnement

**Situation de la collectivité au regard du FCTVA**

- Relève du FCTVA                                       ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)  
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**

Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**

Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction de l'Aménagement du  
Territoire et de la Montagne  
1, esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69 269 LYON Cedex

A l'attention de Frédéric GIRARD

Objet : Coup de pouce « Pierre Sèche »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Pascaline Roux

Monsieur le Président,

Je, soussigné(e) XXX, en tant que représentant de l'exploitation agricole XXX, suis autorisé(e) à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération Coup de pouce Pierre sèche, proposé par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom

Fonction